

Subventions aux associations d'insertion - Deuxième attribution

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : La politique conduite par la Ville en matière d'emploi consiste notamment à l'aide à l'accès à l'emploi des personnes les plus défavorisées.

Elle se traduit par le financement des actions du Contrat de Ville soit décidées conjointement par l'Etat et la Ville : Equipe Emploi Insertion et des Correspondants Emploi Formation Insertion dans les quartiers, soit réalisées par les partenaires : aide à la mobilité, parrainage, lutte contre la discrimination...

Elle consiste également en une aide aux associations d'insertion dont l'objectif est de mettre en place des actions pour rapprocher de l'emploi des personnes en difficulté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations d'insertion les subventions indiquées ci-dessous.

| | |
|-----------------------|-----------------|
| GARE-BTT | 22 513 € |
| ALTERNATIVE CHANTIERS | 13 327 € |
| INTERMED | 8 886 € |
| ASSOCIATION JAVEL | 5 881 € |
| JEAN EUDES | 3 554 € |
| BTS | 17 269 € |
| TOTAL | 71 430 € |

Cette attribution complète la première dotation qui avait été votée par le Conseil Municipal lors de la séance du 10 juillet 2003.

En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur le compte 92.523.6574.30200 alimenté par un virement de la somme de 22 205 € sur le compte 92.90.6574.30200.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette répartition de subventions.

Mme Frédérique MOZER n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.